

**PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES
ETUDIANTS**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à la réforme des conditions d'obtention du permis de conduire, pas mal de jeunes éprouvent des difficultés pour obtenir leur permis de conduire théorique. C'est pourquoi, l'A.L.E., souhaite organiser le passage du permis de conduire théorique (permis B).

Cette formation sera dispensée par l'ASBL Mobilesem.

Quand ? Tous les mercredis après-midi d'octobre à partir de 13h30 jusqu'à 16h30(1^{er} mercredi) voire 17h30 (pour les autres jours) ainsi que le - lundi 29 octobre et mardi 30 octobre : 9h à 12h et de 13h à 15h - mercredi 31 octobre : de 9h à 12h et examen à Mariembourg après la fin des cours.

Le module d'apprentissage comprend **28 heures de formation** réparties sur **7 jours + examen le dernier jour (après-midi)**

Cette formation s'adresse aux demandeurs d'emploi (priorité à ceux qui sont inscrits à l'ALE) ainsi qu'aux étudiants. Une **participation minimale de 25 €** vous sera demandée.

ATTENTION : PLACES LIMITEES : 12 candidats maximum.

Remarque : Mobilesem n'a pas l'agrément d'une auto-école. Donc, si vous avez échoué deux fois à l'examen, vous avez l'obligation de prendre 12 heures d'apprentissage dans une auto-école agréée.

Pour vous inscrire, veuillez compléter le bulletin d'inscription ci-dessous et le renvoyer au bureau de l'ALE (par courrier ou par mail).

Je souhaite m'inscrire à la formation 'Permis de conduire théorique'

NOM ET PRENOM :

ADRESSE :

.....

Tél. :

AGE :

Avez-vous déjà présenté l'examen théorique ? si oui combien de fois ?

1X 2x 3x 4x plus

Une fois le permis théorique en main, par quelle filière pourriez-vous passer le permis de conduire pratique?

Libre Auto-école

Date et signature